

**HONORAIRES TRANSACTION**  
**CABINET**  
**N & H IMMOBILIER**

**HONORAIRES DE VENTE DES LOCAUX D'HABITATION :**

Inclus dans le prix de vente, incombant soit au vendeur, soit à l'acquéreur, en fonction des dispositions du mandat

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>TAUX TTC ( TVA 20% )</b>
Jusqu'à 30 000 euros	12% *
De 30.001 euros à 150 000 euros	9 %
De 150.001 euros à 300 000 euros	7%
De 300.001 euros à 950 000 euros	6%
A partir de 951 000 euros	4%

\*COMMISSION MIMIMUM : 3 900 euros

**HONORAIRES DE VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX**

Inclus dans le prix de vente, incombant soit au vendeur, soit à l'acquéreur, en fonction des dispositions du mandat

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>TAUX TTC ( TVA 20% )</b>
Jusqu'à 30 000 euros	12% *
De 30.001 euros à 150 000 euros	9 %
De 150.001 euros à 300 000 euros	7%
De 300.001 euros à 950 000 euros	6%
A partir de 951 000 euros	4%

Tarif en vigueur au 01/01/2023 exprimé en euros TTC, avec un taux de TVA à 20%

**MEDIATION**

Pour tout litige afférent à l'exécution du présent mandat, le mandant, s'il est un "consommateur" au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com), soit par courrier postal à l'attention de l'ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 Vincennes.